

Actualité Juridique famille

La résidence alternée

Le divorce européen :
pratique des nouvelles règles
de compétence judiciaire
applicables depuis
le 1er mars 2001

Assistance éducative
et autorité parentale :
une délimitation
des rôles

Une renonciation à la
prestation compensatoire
soumise à l'interprétation
judiciaire

L'efficacité du changement
de régime matrimonial
subordonnée à l'observation
de la publicité foncière

Assurance-vie :
non-application
de l'arrêt *Leroux*
aux primes uniques

Comité scientifique

Isabelle Chaussade,
Juge pour enfants
au Tribunal pour enfants de Paris

Pierre-Jean Claux
Notaire

Danièle Ganancia
Juge aux affaires familiales
au Tribunal de grande instance de Nanterre

Frédérique Granet,
Professeur à la faculté de droit
de Strasbourg

Claude Lienhard,
Avocat, Professeur des Universités

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : ajfamille@dalloz.tm.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Charles Vallée

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Philippe Chagnon

RÉDACTION

Directeur éditorial
Philippe Weiss

Rédactrice en chef
Marie-Ève Charbonnier

Rédactrice
Sophie Deis

Assistante d'édition
Jocelyne Londero

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ

Nathalie Thouny
Chef de produit : Jean-Yves Géreau
Abonnements.
Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 0 820 800 017
Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)
France : 135 € TTC (885,54 F TTC)
Étranger : 151 € TTC (990,50 F TTC)
Prix au numéro : 20 € TTC (131,19 F TTC)
ISSN en cours
n° Commission paritaire en cours d'attribution
Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros
Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14°
RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098
Code APE : 221 A
TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,
de tout élément publié dans la revue est interdite.

CARDEX	✓
VOCES	
B. DATOR	
CR	

ACTUALITÉS

40

DOSSIER

43

La résidence alternée

Le point sur une jurisprudence partagée

43

Regards d'une médiatrice familiale

46

L'avocat et la résidence alternée

49

Le rôle du juge aux affaires familiales (entretien)

51

PRATIQUES

52

Le divorce européen : pratique des nouvelles règles
de compétence judiciaire applicables
depuis le 1er mars 2001

(Règlement du Conseil (CE) n° 1347/2000 du 29 mai 2000)

52

JURISPRUDENCE

56

AUTORITÉ PARENTALE

Assistance éducative et autorité parentale :
une délimitation des rôles
CA Paris, 24e ch. C, 5 juill. 2001

56

Application du droit français au mineur
dont la nationalité est « ignorée »
CA Paris, 1re ch. C, 13 sept. 2001

56

CONCUBINAGE

Concubinage, bail d'habitation et novation :
des rapports impossibles

57

CA Versailles, 1re ch. 2e sect., 22 juin 2001 (deux arrêts)

DIVORCE

Un jugement de divorce prononcé en Algérie
contraire aux droits de la défense
Cass. 2e civ., 12 juill. 2001

58

Inopposabilité des retrouvailles des époux séparés de corps :
une épouse expulsée du logement conjugal
Cass. 3e civ., 4 juill. 2001

58

Une renonciation à la prestation compensatoire
soumise à l'interprétation judiciaire
CA Riom, 2e ch., 31 juill. 2001

59

FILIATION

Quelle « date-limite » pour contester
une reconnaissance de paternité ?
CA Caen, 3e ch. civ., 22 mai 2001

59

De l'usage rationnel (et donc limité)
des expertises biologiques
Cass. 1re civ., 12 juin 2001

60

INCAPACITÉS

Le logement de l'incapable n'est pas saisissable
CA Paris, 2e ch. A, 18 sept. 2001

LIBÉRALITÉS

Le testament authentique du chinois
et la responsabilité du notaire
CA Paris, 2e ch. A, 29 mai 2001

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Refus d'un changement de régime matrimonial
post mortem
Cass. 1re civ., 12 juill. 2001

L'efficacité du changement de régime matrimonial
subordonnée à l'observation de la publicité foncière
CA Paris, 2e ch. B, 13 sept. 2001

Liquidation du régime matrimonial : une clause
de passif profite à l'assureur d'un notaire fautif
CA Paris, 1re ch. A, 10 sept. 2001

SUCCESSIONS

Attribution préférentielle de l'exploitation agricole :
le juge du fond perd un peu de sa souveraineté
Cass. 1re civ., 2 mai 2001

Compensation impossible en cas d'acceptation
sous bénéfice d'inventaire
Cass. 1re civ., 2 mai 2001

Avoir la saisine et avoir raison : deux choses différentes...
CA Paris, 25e ch. B, 14 sept. 2001

Assurance-vie : non-application
de l'arrêt *Leroux* aux primes uniques
CA Paris, 2e ch. A, 25 sept. 2001

DONNÉES CHIFFRÉES

Chiffres utiles

Prestations - Aliments

60

61

61

62

62

63

64

64

65

66

66

68

ASSISTANCE ÉDUCATIVE

Juge des enfants

Domaine de compétence. p. 56

ASSURANCE-VIE

Versement d'une prime unique

Contrat de capitalisation (non) . . . p. 65

AUTORITÉ PARENTALE

Parent étranger - Naissance en France

Application de la loi française . . . p. 56

Juge aux affaires familiales

Domaine de compétence. p. 56

CONCUBINAGE

Bail d'habitation. p. 57

CURATELLE

Saisie immobilière

Autorisation du juge
des tutelles (non) p. 60

DIVORCE

Divorce européen

Règles de compétence
judiciaire. p. 52 (pratiques)

Jugement algérien

Validité (non) p. 58

Prestation compensatoire

Interprétation du juge p. 59

DROIT EUROPÉEN

Divorce

Règlement du Conseil
du 29 mai 2000. p. 52 (pratiques)

FILIATION NATURELLE

Action en contestation de paternité

Assignment - Interruption
de la prescription p. 59
Expertise biologique p. 60

MÉDIATION p. 46 (dossier)

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Changement de régime

Décès d'un époux -
Demande d'homologation
(refus). p. 61

Défaut de publication -
Inopposabilité. p. 62

Liquidation

Clause de passif -
Inopposabilité aux tiers. p. 63

RÉSIDENCE ALTERNÉE p. 43 (dossier)

SÉPARATION DE CORPS

Bail d'habitation

Reprise de la vie commune -
Opposabilité. p. 58

SUCCESSIONS

Acceptation sous bénéfice d'inventaire

Compensation. p. 64

Action en justice. p. 64

Attribution préférentielle

Aptitude des postulants p. 63

TESTAMENT

Nullité

Étranger - Recours du notaire
à un interprète. p. 61

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ famille » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 39 et 70.